Conseil des droits de l’homme

41e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République de Pologne**

Genève, le 15 novembre 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Pologne et la remercie pour son rapport national.

La Suisse recommande à la Pologne

* de garantir l'accès à son territoire aux personnes en quête de protection et d'évaluer individuellement toutes les demandes d'asile, conformément à ses obligations en vertu du droit international.
* d’assurer un accès effectif à des soins et services de santé sexuelle et reproductive en temps opportun et sans discrimination, de dépénaliser l'avortement dans tous les cas et de garantir que les femmes et les filles puissent accéder à un avortement sûr et légal dans le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
* de modifier le Code pénal en ajoutant l'orientation sexuelle comme motif protégé de discrimination.

Je vous remercie.